

P2840 [CA]

2.

UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE  
**SECRETARIAT GENERAL**  
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES COMMUNICATIONS



**Les cahiers du DEP**

**N° 5**

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

-----

DÉPARTEMENT DES ÉTUDES DE POPULATION

-----

24 JUIN 1993

**CEPED**  
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
15, rue de l'École-de-médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

32146 → 32147

**LES CAHIERS DU DEP**

N° 5 - Décembre 1992

# SOMMAIRE

Pages

Note de présentation .....	iv
<b>Le 2ème Recensement Général de la Population</b> 32146 <b>et de l'Habitat de la République du Cameroun</b> .....	1-18
Introduction .....	1
I. Organisation .....	2-6
II. Recensement Pilote .....	7-9
III. Champ du recensement .....	9
IV. Cartographie censitaire .....	10
V. Liste des variables retenues .....	11
VI. Exécution du recensement sur le terrain .....	12-14
VII. Exploitation et traitement des données .....	14-15
VIII. Plan de tabulation .....	15-17
IX. Evaluation et analyse des données .....	17
X. Publication des résultats .....	17-18
 <b>Le 2ème Recensement Général de la Population</b> 32147 <b>et de l'Habitat de la République Centrafricaine</b> .....	 19-40
Introduction .....	19-20
I. Organisation .....	20-25
II. Recensement Pilote .....	25-26
III. Champ du recensement .....	26-27
IV. Cartographie censitaire .....	27-28
V. Liste des variables retenues .....	29-30
VI. Exécution du recensement sur le terrain .....	31-36
VII. Exploitation et traitement des données .....	36-39
VIII. Evaluation et analyse des données .....	39-40
IX. Plan de publication .....	40

## N O T E D E P R É S E N T A T I O N

"Les cahiers du DEP" sont l'une des publications du Département des Etudes de Population de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale.

L'objectif que cherche à atteindre cette publication est double: d'une part diffuser les documents relatifs aux questions de population auprès d'un public intéressé afin d'accroître la connaissance en la matière, et d'autre part provoquer chez les cadres et experts de la sous-région une motivation pour écrire sur leurs expériences dans le domaine de la population.

"Les cahiers du DEP" sont très éclectiques tant sur les sujets à traiter que sur la forme des documents. Il peut s'agir d'un rapport de mission, un manuel d'instruction, un questionnaire commenté, une réflexion sur un sujet, ou d'un compte rendu d'exécution d'une opération, relatifs aux questions de population.

Les différents articles sont proposés par les cadres nationaux; toutefois les cadres du DEP et du projet démographique de l'UDEAC, les conseillers régionaux de la CEA dans le domaine statistique ou démographique et toute autre personne intéressée par les sujets évoqués sont des rédacteurs potentiels.

Il ne s'agit pas d'une publication à périodicité déterminée comme le Bulletin de Liaison du DEP, mais un certain nombre de numéros sera publié chaque année selon la disponibilité des articles. A cet égard les différentes contributions sont attendues au Département des Etudes de Population de l'UDEAC, B.P. 969 Bangui, République Centrafricaine.

Le présent numéro est consacré à la synthèse méthodologique sommaire des 2èmes recensements de la population de la République du Cameroun (1987) et de la République Centrafricaine (1988).

Il va sans dire que les critiques et suggestions diverses sont les bienvenues, et surtout des compléments d'informations pour enrichir ces synthèses méthodologiques.

\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*

\*\*

# Le 2ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la République du Cameroun

## INTRODUCTION

Le Cameroun a réalisé son premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 1976. Avant cette date les données démographiques disponibles provenaient essentiellement:

- des enquêtes démographiques régionales des années 1960-1965;
- de l'enquête emploi de 1971;
- du recensement agricole de 1972;
- de l'enquête nationale sur la fécondité (ENF) de 1978.

Pendant la période intercensitaire, l'enquête Budget-Consommation a fourni d'autres données tant sur les caractéristiques démographiques que socio-économiques des ménages. Mais, il subsistait encore des lacunes. Ainsi:

- \* les estimations des principaux paramètres du mouvement de la population n'étaient pas encore précises;
- \* les contours des schémas de la mortalité et de la fécondité n'étaient pas encore bien perçus;
- \* certains phénomènes observés en examinant la structure de la population n'étaient pas encore bien expliqués, par exemple l'important déficit masculin entre 15 et 50 ans observé en 1976 et le décrochage des effectifs 5-9 ans à 10-14 ans déjà observé au cours des années 1960 puis au recensement de 1976;
- \* on ne savait pas encore décrire les étapes, les grands courants de migrations internes, notamment l'exode rural et de l'urbanisation dont les conséquences démographiques, culturelles, sociales et économiques ont d'importantes répercussions sur la vie et les efforts de développement du pays;
- \* certaines composantes de la population notamment ethniques, n'étaient pas connues; c'est ainsi que par exemple, si l'on pouvait évaluer grossièrement l'effectif des pygmées et des nomades camerounais, par contre on ne savait strictement rien de leurs caractéristiques démographiques propres; par ailleurs, si l'on sait que même le comportement économique diffère d'un groupe à un autre, on ne savait pas encore décrire ces différences;
- \* le caractère évolutif des caractéristiques économiques et socio-culturelles suggère qu'elles soient suivies régulièrement.

Des zones d'ombres subsistaient donc si l'on voulait intégrer de façon efficace le facteur population dans la planification du développement ou formuler une politique de population adaptée aux réalités nationales.

Le 2ème Recensement Général de la population et de l'Habitat rentrait ainsi dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la connaissance de la population du Cameroun. On espérait ainsi avoir des informations précises et détaillées sur l'importance, la répartition et la composition de la population et sur les caractéristiques de l'habitat. Ces informations sont essentielles pour l'élaboration des politiques et plans de développement économique et social, pour l'organisation des activités administratives et la recherche scientifique.

Le 2ème RGPH devait en outre permettre:

- de localiser par unité territoriale ou administrative les effectifs de la population légale;
- de saisir les mouvements de population;
- de mettre à jour la base de sondage nécessaire aux travaux d'enquêtes par sondage auprès des ménages;
- de créer un fichier national des localités.

Des textes légaux pris par les autorités compétentes du pays constituent la base légale du 2ème RGPH; il s'agit du décret du Président de la République du 11 avril 1985 instituant le " Recensement démographique 1986". Ce décret comporte 31 articles portant aussi bien sur les dispositions générales que sur l'organisation.

## **I. ORGANISATION**

L'exécution du 2ème RGPH tout comme celle du RGPH de 1976 était placée sous l'autorité du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Pour assurer un bon déroulement des opérations il avait été créé un certain nombre d'organes: le conseil national, le comité technique, la direction nationale, les comités provinciaux.

### **1.1. Description de l'organisation**

#### **1.1.1. Le Conseil National**

Il est l'organe suprême du recensement démographique. Il fixe les orientations et assure la coordination et le contrôle des opérations. A ce titre il est chargé:

- de déterminer les objectifs généraux à atteindre par le recensement démographique et d'orienter les activités sur rapport du Comité Technique;
- de veiller à la coordination de tous les services et organes qui concourent à la réalisation du recensement démographique 1986;
- d'examiner le budget;
- d'examiner le rapport final et le soumettre pour approbation au Président de la République;
- de publier les résultats sur autorisation du Président de la République.

Le Conseil est composé par le Ministre chargé du Plan qui en est le Président et par les chefs des principaux départements ministériels ou leurs représentants, ainsi que par les représentants de certains organismes nationaux concernés par les questions de population.

#### **1.1.2. Le Comité Technique**

Il a pour rôle de s'assurer du bon fonctionnement des opérations du recensement démographique 1987. A ce titre il est chargé de contrôler l'exécution des décisions du Conseil National, de veiller à l'harmonisation des interventions des différents services et organismes qui concourent à la réalisation du recensement, d'examiner toutes questions à soumettre au Conseil National.

Le Comité Technique est composé du Directeur de la statistique qui en est le Président et par d'autres directeurs nationaux intéressés par les questions de population. Le Directeur national du recensement en assure le secrétariat. Le Comité technique se réunit sur convocation de son président.

#### **1.1.3. La Direction Nationale**

Chargée de la conduite des opérations du recensement démographique, la Direction Nationale a à sa tête un Directeur nommé par décret. Elle comprend cinq divisions et une agence comptable réparties en sections: division des affaires administratives, division de la cartographie, division de la méthodologie et des opérations sur le terrain, division de l'exploitation, division de l'analyse et des publications; certaines sections spécialisées sont rattachées au Directeur national.

\* La division des affaires administratives assure la gestion des affaires administratives, du matériel et du personnel du recensement. Elle comprend une seule section: la Section du Personnel.

\* La division de la cartographie est chargée de la couverture cartographique de l'ensemble du territoire. A ce titre elle assure plus particulièrement les tâches suivantes: rassembler et évaluer les documents cartographiques existants, définir et mettre au point la méthode de mise à jour des cartes existantes, préparer le manuel de l'agent cartographe, procéder au découpage du pays en zones de dénombrement et de contrôle, exécuter le tracé des cartes et leur multiplication, préparer la publication des résultats du recensement sous forme de cartes thématiques et de diagrammes, et de rédiger le rapport final d'exécution de la cartographie. Elle comprend 3 sections: Section topographique, Section cartographique et Section fichier des localités.

\* La division de la méthodologie et des opérations sur le terrain est chargée des questions méthodologiques, de la conduite des opérations sur le terrain. A ce titre elle assure plus particulièrement les tâches suivantes: élaborer les manuels méthodologiques et les autres documents techniques, sensibiliser la population, former le personnel de terrain, organiser la collecte, assurer les contrôles techniques, rédiger le rapport final d'exécution de la collecte, organiser l'enquête de couverture. Elle comprend les sections de la méthodologie, de la collecte, et des contrôles;

\* La division de l'exploitation est chargée de la conception et de l'organisation du dépouillement et du traitement informatique des données du recensement. A ce titre elle assure : la codification des données, la saisie informatique, le traitement informatique des données en relation avec la Direction centrale de l'informatique et de la téléinformatique, la rédaction d'un rapport final d'exécution de l'exploitation. Elle comprend les sections de la codification, de la saisie, des programmes et de la gestion des systèmes.

\* La division de l'analyse et des publications assure l'analyse et la publication des résultats du recensement. Elle comprend la Section des nomenclatures et des concepts, la Section de l'évaluation des résultats, et la Section de l'analyse et des publications.

\* L'agence comptable est chargée de l'exécution et du contrôle des dépenses du recensement. L'agence comptable comprend la Section du contrôle des dépenses, la Section de l'exécution des dépenses et la Section comptable.

Trois sections sont directement rattachées au Directeur national. Il s'agit de la Section du courrier et de la traduction, la Section de la communication et la Section des archives et de la reprographie.

#### **1.1.4. Le Comité Provincial**

Il assure au niveau de la province, la coordination des services et organismes qui concourent aux opérations du recensement dans la province conformément aux orientations générales arrêtées par le conseil national. Il est en outre chargé de la sensibilisation et de l'information de la population sur les objectifs et le déroulement du recensement démographique. Présidé par le gouverneur de la province, le comité provincial est composé des responsables des principaux services provinciaux intéressés aux problèmes de population ou pouvant efficacement contribuer au déroulement de l'opération.

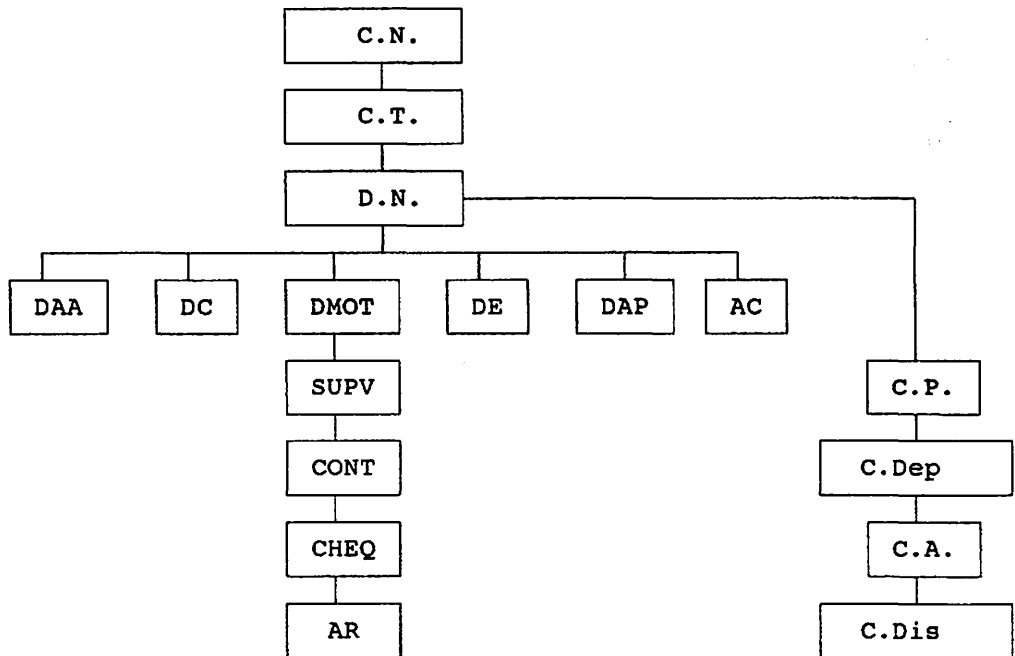
Bien que n'ayant pas été prévus par le décret institutionnel, des comités de recensement ont été créés au niveau des unités administratives en dessous de la province: comités départementaux, comités d'arrondissement, comités de districts.

#### **1.1.5 L'organisation sur le terrain**

Les agents recenseurs (AR) sont regroupés en équipes de 4 dirigées chacune par un Chef d'équipe. Un contrôleur dirige en moyenne 10 chefs d'équipes. Au dessus du contrôleur est placé un superviseur, qui a en général la responsabilité d'un département.

L'organigramme mis en place pour le 2ème RGPH se présente comme suit:

**ORGANIGRAMME DU 2ème RGPH du CAMEROUN**



- C.N. = Conseil National
- C.T. = Comité Technique
- D.N. = Direction Nationale
- DAA = Division des Affaires Administratives
- DC = Division de la Cartographie
- DMOT = Division de la Méthodologie et des Opérations sur le Terrain
- DE = Division de l'exploitation
- DAP = Division de l'Analyse et des Publications
- AC = Agence comptable
- C.P. = Comité Provincial
- C.Dep = Comité Départemental
- C.A. = Comité d'Arrondissement
- C.Dis = Comité de District
- SUPV = Superviseur
- CONT = Contrôleur
- CHEQ = Chef d'Equipe
- AR = Agent Recenseur

**1.2. Calendrier des opérations**

**Travaux préparatoires**

- . Mise en place des structures Septembre - Oct 1985
- . Développement des concepts, conception des questionnaires, du plan de tabulation et des maquettes des tableaux Septembre - Déc 1985
- . Conception et mise au point de la méthodologie de collecte pour le recensement et l'enquête post-censitaire Sept.85 - Sept. 1986
- . Rédaction des instructions des manuels et des guides Oct.1985 - Sept. 1986
- . Conception du programme et des outils de formation Janvier - Sept. 1986
- . Elaboration du budget Oct.1985 - Déc. 1986
- . Elaboration du calendrier des opérations Octobre - Nov. 1985

- . Conception et mise au point des procédures d'exploitation des données, et rédaction des programmes Sept.1985 - Mars 1987
- . Conception du programme de communication Oct. 1985 - Mai 1986
- . Réunion du Comité Technique et du Conseil national Nov. 1985 - Déc. 1986
- . Test et essais divers sur le terrain Nov.1985 - Janv. 1986
- . Missions d'études Nov.1985 - Déc. 1986
- . Impression des questionnaires, manuels guides et imprimés divers Janv.1986 - Déc. 1986

#### **Recensement pilote**

- . Choix des zones pilotes Novembre - Déc. 1985
- . Cartographie Nov.1985 - Fév. 1986
- . Sensibilisation Janvier - Avril 1986
- . Recrutement et formation du personnel Février - Mars 1986
- . Distribution matériel et fournitures Mars 1986
- . Dénombrement Mars - avril 1986
- . Exploitation Mai - Août 1986
- . Evaluation Mai - Novembre 1986

#### **Travaux cartographiques**

- . Conception et mise au point de la méthodologie Octobre - Novembre 1985
- . Inventaire de base Octobre - Décembre 1985
- . Elaboration de la documentation de base et des manuels Oct. 1985 - Avril 1986
- . Formation du personnel Déc. 1985 - Février 1986
- . Travaux de terrain Mai - Novembre 1986
- . Préparation, découpage et habillage des cartes de ZD et de ZE Août - Décembre 1986
- . Exploitation du fichier des localités Mai 1987 - Déc. 1988
- . Préparation des cartes thématiques Mai 1987 - Déc. 1988
- . Correction des cartes des ZD Mai 1987 - Déc. 1991
- . Rédaction du rapport final Janvier 1992

#### **Campagne de communication**

- . Prise de contact avec les principaux organismes Novembre - Déc. 1985
- . Préparation d'une campagne en appui au recensement pilote Janvier - Avril 1986
- . Conception et préparation des documents techniques Nov. 1985 - Juil. 1986
- . Montage et réalisation des émissions radio Mai - Novembre 1986
- . Conception et montage des spots Août - Novembre 1986
- . Réalisation d'un film et des séquences vidéo Avril - Décembre 1986
- . Conception et réalisation de divers supports Janvier - Décembre 1986
- . Exécution de la campagne Déc. 1986 - Juin 1987

#### **Opérations sur le terrain**

- . Nomination et formation des superviseurs Déc 1986 - Janvier 1987
- . Installation des superviseurs Janvier 1987
- . Recrutement, formation, sélection des contrôleurs Février 1987
- . Installation des contrôleurs Février 1987
- . Distribution des matériels et fournitures de terrain Mars 1987
- . Recrutement, formation et sélection des chefs d'équipe et agents recenseurs Février - Mars 1987
- . Reconnaissance des unités de dénombrement Janvier - Mars 1987

. Dénombrement principal	Mars - Avril 1987
. Mission de coordinations	Janvier - Juil. 1987
. Clôture du dénombrement principal	Avril - Mai 1987
. Sélection et formation des enquêteurs pour l'enquête post-censitaire	Mai 1987
. Distribution des fournitures pour l'enquête post-censitaire	Juin 1987
. Exécution de l'enquête post-censitaire sur le terrain	Juin 1987
. Clôture de l'enquête de contrôle et des opérations de terrain	Juin 1987

### Exploitation des données

. Réception, contrôle et archivage	Mai - Juin 1987
. Contrôle des récapitulatifs manuels	Juin 1987
. Codage	Juin 1987 - Mai 1988
. Saisie	Juil. 1987 - Juin 1988
. Contrôle automatique et tabulation	Sept. 1987 - Août 1988
. Résultats du dépouillement manuel	Juillet 1987
. Publication des résultats bruts	Juin - Août 1988
. Analyse des données	Août 1988 - 1991
. Rapport final	1991

### 1.3. Personnel

Le 2ème RGPH a mobilisé d'importants moyens humains. L'exécution du projet a nécessité 13.386 personnes pour la phase de terrain et 515 personnes pour la phase d'exploitation. Parmi ce personnel, on a compté:

- . 55 superviseurs
- . 360 contrôleurs;
- . 2812 chefs d'équipe;
- . 9943 agents recenseurs;
- . 129 agents de saisie;
- . 227 agents de codification.

L'encadrement du personnel de terrain et la supervision des travaux étaient assurés non seulement par le personnel propre au projet, mais aussi par toutes les autorités administratives, politiques et traditionnelles. L'intervention des autorités religieuses a été importante pendant la campagne de sensibilisation.

### 1.4. Matériel

#### Matériel de transport:

- . 87 Véhicules
- . 200 Cyclomoteurs
- . 2.000 Bicyclettes

En plus de ce matériel, un hélicoptère ainsi que des Zodiacs et des Sea-trucks ont été mis à la disposition du projet par le Ministère de la Défense pendant le dénombrement.

#### Matériel informatique:

- . 68 micro-ordinateurs et équipements connexes.

### 1.5. Coût

Le deuxième recensement a coûté approximativement 2,6 milliards de FCFA financé à près de 93% par le gouvernement camerounais, non compris certaines dépenses de fonctionnement (salaires du personnel permanent) et certaines prestations par les services publics (déploiement des agents recenseurs, locaux, télécommunications, etc...).

Ces coûts se résument comme suit par contribution:

	Gouvernement (en FCFA)	FNUAP (en \$ US)
Personnel	1.261.820.000	30.800
Formation	40.610.000	36.000
Matériel	817.764.000	295.125
Divers	363.176.000	48.000
Total	2.483.370.000	409.925

## II. RECENSEMENT PILOTE

Dans le cadre du Recensement Démographique d'avril 1987, la Direction nationale a exécuté un recensement pilote au cours du dernier trimestre de l'année 1985/1986. Ce recensement pilote était une simulation à petite échelle du recensement proprement dit. Il était destiné à tester les principaux aspects de l'opération. Le recensement pilote s'est effectué dans 152 zones de dénombrement (ZD) réparties dans les 10 provinces du pays.

En dehors de Yaoundé et de Douala qui sont les deux plus grandes villes, on a choisi de manière raisonnée un arrondissement susceptible de représenter la plus part des difficultés de la province. Pour les 2 grandes villes le recensement pilote a touché chacun des arrondissements et dans chaque arrondissement, un ou deux quartiers sont choisis de manière à ce que l'ensemble des quartiers soient représentatifs des différents modes de vie que l'on rencontre dans chacun d'eux.

Au total pour une moyenne de 500 habitants par ZD à Douala et à Yaoundé, et 850 ailleurs, 16 ZD à Douala, 16 à Yaoundé et 12 dans chaque province ont été retenues.

Il était prévu que le dénombrement pilote dure 3 jours à Yaoundé et à Douala et entre 5 et 10 jours dans les autres provinces mais il a duré 10 jours à Yaoundé et à Douala et 12 jours ailleurs.

Les résultats du recensement pilote ont été nombreux et ont porté sur plusieurs points : l'organisation, les méthodes et procédures de collecte, les questionnaires et les documents techniques, la campagne de sensibilisation. Plusieurs objectifs ont à cet effet été atteints et certains aspects du recensement ont été revus à partir des enseignements tirés du recensement pilote.

### 2.1. Organisation Générale

L'organisation prévue par la stratégie du recensement pilote a été presque appliquée sans aucune modification dans toutes les zones; les opérations étaient placées sous la supervision d'un cadre de la Direction Nationale, responsable technique et administratif des travaux. En dehors de Douala et Yaoundé où celui-ci était assisté d'un contrôleur, fonctionnaire à la Direction Nationale, le superviseur a en même temps joué ce rôle ailleurs.

A Douala et à Yaoundé, le contrôleur avait sous lui 4 équipes de 4 agents recenseurs, chacune encadrée et contrôlée par un chef d'équipe. Dans les autres zones pilotes, le superviseur avait 3 équipes de 4 agents recenseurs. A la tête de chaque équipe se trouvait également un chef d'équipe chargé de suivre leurs travaux. Seuls les cas de Djoum et Yoko ont été particuliers.

A Djoum les équipes étaient constituées chacune de 3 agents recenseurs dirigées par un chef d'équipe.

A Yoko les 3 équipes étaient constituées respectivement de 3, 4, 5 agents recenseurs dirigées chacune par un chef d'équipe.

Cette organisation n'a pas posé de problème particulier. Cependant il a été retenu que le nombre optimum d'agents recenseurs par équipe soit 4, compte tenu de la charge de travail qui incombe au chef d'équipe.

## 2.2. Recrutement et Formation du personnel

L'objectif visé par la formation a été largement atteint au niveau de celle des superviseurs. A cet effet, le recensement pilote a été pour eux un très bon cadre pour maîtriser les différents problèmes censitaires de leur zone pilote. Quant aux autres catégories de personnel, la durée de leur formation respective a été jugée insuffisante, surtout dans les zones où les candidats avaient un niveau bas.

## 2.3. Campagne de sensibilisation

En général, la campagne de sensibilisation auprès des populations n'a pas atteint son but pendant le recensement pilote. Les populations n'ont pas compris les objectifs de cette phase du recensement, malgré quelques actions entreprises dans ce sens par les superviseurs. On pourrait également noter l'absence des mass média lors du recensement pilote qui auraient dû jouer un rôle très important dans la sensibilisation, l'éducation des populations. Toutes ces considérations ont permis de mesurer les efforts devant être mis en oeuvre dans ce domaine lors du dénombrement principal.

## 2.4. Méthodes et procédures de dénombrement

La méthode de dénombrement par interview direct auprès des ménages n'a présenté aucune difficulté majeure, sauf la lourdeur du questionnaire, les distances et les obstacles naturels à franchir par les agents recenseurs en milieu rural. La méthode du balayage, appliquée à Yoko n'a elle aussi présenté aucune difficulté. Elle a plutôt minimisé les déplacements à faire par les chefs d'équipe.

Dans toutes les zones pilotes, l'utilisation du questionnaire individuel s'est avérée lourde, ceci a conduit tous les superviseurs à demander le rejet de cette méthode et la conception d'une autre plus réaliste pouvant permettre de minimiser les omissions.

Quant aux procédures de collecte, on a noté l'insuffisance du temps prévu pour la prise de contact avec les autorités locales, l'inexistence des cartes et des photographies aériennes en plus des distances importantes entre les unités d'habitation d'une même localité pour la localisation des unités d'habitation, les difficultés de déplacement en milieu rural lors de la numérotation des structures avant le dénombrement.

## 2.5. Rendement moyen de l'agent recenseur par jour

\* Zones pilotes de Yaoundé et Douala

Le tableau ci-après donne le nombre minimum et maximum de personnes (ménages) recensés par jour et par agent recenseur ainsi que le nombre moyen de personnes (ménages) dénombrées par jour et par agent recenseur dans les zones pilotes de Douala et Yaoundé.

Tableau n° 1: Rendement de l'agent recenseur par grande ville

	Minimum recensé par jour et par agent recenseur		Maximum recensé par jour et par agent recenseur		Moyenne recensée par jour et par agent recenseur	
	ménages	personnes	ménages	personnes	ménages	personnes
Yaoundé	9	57	33	177	19	97
Douala	7	37	26	122	14	77

Chaque agent recenseur a en moyenne dénombré 99 et 77 personnes par jour respectivement à Yaoundé et à Douala. Mais le nombre de personnes recensées par jour et par agent varie comme l'indique le tableau n° 1 ci-dessus entre 57 et 177 à Yaoundé et 37 et 122 à Douala. Chaque agent recenseur à dénombré en moyenne 19 ménages par jour à Yaoundé et 14 à Douala.

Si au dénombrement principal, ces moyennes sont maintenues, on pourrait en créant des zones de 1000 personnes en moyenne, effectuer le dénombrement respectivement à Yaoundé et Douala entre 10 et 13 jours en moyenne ;

\* Autres zones pilotes

Le tableau ci-après donne comme précédemment en terme de personnes et de ménages le minimum, le maximum, et la moyenne des ménages et des personnes recensés par jour et par agent recenseur.

Tableau n° 2: Rendement de l'agent recenseur par zone pilote

	Minimum recensé par jour et par agent recenseur		Maximum recensé par jour et par agent recenseur		Moyenne recensée par jour et par agent recenseur	
	ménages	personnes	ménages	personnes	ménages	personnes
NWA	5	38	18	100	12	74
NDOM	7	40	46	101	12	61
DJOHONG	10	53	18	151	14	77
MOLOUNDOU	-	-	-	-	-	-
MANFE	8	52	28	193	19	120
NDOUM	9	44	35	241	19	83
GALIM	17	96	30	145	21	115
YOKO	-	-	-	-	-	-
TOUBORO	15	84	33	202	25	127
GOULFEY	-	-	-	-	-	-

Une fois de plus, on remarque ici (tableau n° 2) une grande dispersion quant au nombre moyen de personnes et de ménages recensés par jour et par agent recenseur. La moyenne la plus faible se situe à Ndom (12 ménages et 61 personnes en moyenne par jour), tandis que la plus élevée se retrouve à Touboro où l'on a 25 ménages et 127 personnes en moyenne recensés par jour.

Dans les mêmes conditions que précédemment il faudrait près de 17 jours pour achever le dénombrement dans ces zones.

### III. CHAMP DU RECENSEMENT

Le 2e RGPH concerne toutes les personnes physiques résidant ou se trouvant temporairement sur le territoire national de la République du Cameroun, à l'exception du corps diplomatique et consulaire.

Une distinction est faite entre les ménages ordinaires et les ménages collectifs. La population des ménages collectifs est comptée à part avec un questionnaire distinct. Cette population comprend:

- Les militaires logés en caserne, quartiers et camps assimilés ;
- les personnes en traitement médical pour plus de 6 mois dans les établissements hospitaliers;
- Les détenus dans les établissements pénitenciers;
- Les étudiants et élèves internes à la date du recensement dans les établissements d'enseignement avec internat;
- Les ouvriers logés dans les baraquements des chantiers temporaires des travaux publics et n'ayant pas d'autre domicile habituel;

- Tout autre groupement de personnes vivant collectivement dans une enceinte (congrégation des religieux).

Sont incluses dans cette catégorie, les personnes résidant ou de passage dans les hôtels et les populations sans domicile. Une attention particulière est portée aux groupes nomades et négrilles surtout en ce qui concerne leur dénombrement. Le RGPH de 1987 saisit donc la population légale et la population de fait, mais privilégie la population légale pour la tabulation des résultats. Toute la population résidant à l'intérieur des frontières nationales est recensée, même dans les régions les plus enclavées.

#### IV. CARTOGRAPHIE CENSITAIRE

Dans un recensement, la cartographie a pour but de représenter sur des cartes tous les sites habités en vue de faciliter le dénombrement des individus et des habitations. Cet objectif appelle les tâches suivantes:

- rassembler et évaluer les documents cartographiques existants;
- préparer des documents destinés au personnel de la cartographie;
- procéder au découpage du pays en zones de dénombrement et de contrôle;
- exécuter le tracé des cartes et leur multiplication;
- préparer la publication des résultats du recensement sous forme de cartes thématiques et de diagrammes.

Pour réaliser ces tâches, une division de la cartographie a été créée au sein de la Direction Nationale du recensement; elle est organisée comme suit :

- une section cartographie chargée de mettre à la disposition des agents recenseurs les cartes montrant les sites habités avec les voies de communication, les principaux repères, naturels ou artificiels, les limites des zones de dénombrement;
- une section topographie qui exécute les travaux de terrain en matière de cartographie;
- une section fichier des localités qui confectionne les fichiers des localités.

Dans chaque département une brigade de topographie est chargée d'exécuter les travaux cartographiques sur le terrain. Chaque brigade comprend 1 chef de brigade, 2 agents topographes et 1 chauffeur.

Les brigades de topographie ont pour travail de:

- visiter tous les sites habités que se trouvent dans le département;
- inscrire sur les documents les renseignements collectés auprès des autorités traditionnelles;
- reporter sur des cartes, des photographies aériennes ou des croquis les principaux éléments observés dans les sites habités.

Ce travail implique les tâches suivantes :

- la correction de la liste des localités;
- le remplissage du questionnaires-localités;
- l'orientation et la révision des cartes;
- le traçage des croquis;
- l'évaluation de la population.

Par la suite les brigades procèdent au découpage et à la numérotation des zones. Elles subdivisent le territoire de chaque arrondissement de leur département en unités géographiques appelées zones de dénombrement (Z.D.) qui sont confiées chacune à un agent recenseur.

La taille d'une ZD est comprise entre 600 et 1000 habitants. Des principes sont appliqués pour le découpage: 1 ZD ne doit regrouper qu'un seul et même type de population; pour passer d'un point à un autre d'une ZD on ne doit pas traverser une autre ZD, c'est à dire qu'il ne doit pas y avoir de chevauchement entre 2 ZD; chaque district ou arrondissement doit être entièrement couvert; une ZD ne peut appartenir qu'à un et un seul arrondissement/district. Pour former une zone d'équipe (ZE) les brigades regroupent 3 à 5 ZD voisines.

La finalité de ce travail est d'établir des cartes de ZD et ZE pour les agents recenseurs, les chefs d'équipes, les contrôleurs et les superviseurs et d'élaborer des cartes thématiques pour illustrer les publications et pour la confection d'un atlas démographique national.

## **V. LISTE DES VARIABLES RETENUES**

### **1. Variables d'identification des habitations et des ménages**

- . province
- . département
- . arrondissement
- . district
- . canton ou ville
- . village ou quartier de ville
- . numéro de la zone de dénombrement
- . numéro de la structure d'habitation
- . numéro du ménage dans la structure.

### **2. Variables d'état civil des individus**

- . nom
- . prénom
- . lien de parenté
- . sexe
- . âge
- . date de naissance
- . situation matrimoniale
- . nationalité.

### **3. Variables de mouvements migratoires**

- . situation de résidence
- . durée d'absence ou de visite
- . lieu de naissance
- . lieu de résidence habituelle
- . durée de résidence
- . lieu de résidence antérieure
- . lieu de résidence au dernier recensement.

### **4. Variables socio-culturelles**

- . alphabétisation
- . niveau d'instruction
- . type d'enseignement
- . dernière classe suivie
- . diplôme obtenu
- . fréquentation scolaire
- . langues parlées.

### **5. Variables de l'activité économique**

- . situation d'activité
- . emploi occupé
- . statut dans l'emploi
- . branche d'activité.

### **6. Variables de mouvements naturels**

- . naissances des 12 derniers mois
- . nombre total d'enfants nés vivants
- . survie des enfants
- . survie des parents
- . décès des 12 derniers mois.

## 7. Variables de l'habitat

- . type d'habitat
- . nombre d'unités d'habitation
- . matériaux des murs
- . matériaux des toits
- . mode d'occupation
- . statut foncier
- . nature du sol
- . mode d'approvisionnement en eau
- . mode d'éclairage
- . type d'aisance
- . nombre de pièces dans l'unité d'habitation.

## VI. EXECUTION DU RECENSEMENT SUR LE TERRAIN

### 6.1. Méthode de dénombrement

La méthode de dénombrement tient compte de la diversité des modes de vie des population du pays. Cependant d'une manière générale, chaque individu est dénombré au sein de son ménage par interview directe.

Les agents recenseurs et leur chef d'équipe sont installés dans leur zone de travail 4 jours avant le début du dénombrement. Ils procèdent tous à la reconnaissance de leur zone de dénombrement. Pour ce faire, ils se présentent dans chaque localité au chef de celle-ci. La reconnaissance se fait avec l'appui de la carte de la ZD afin que les agents recenseurs se familiarisent avec ses limites, son étendue, les moyens de communication, la dispersion de l'habitat. Cette carte est mise à jour par l'AR au fur et à mesure de la progression dans la ZD. Ils y portent tous les renseignements qui n'y figurent pas susceptibles de faciliter les contrôles.

Après cette première étape de reconnaissance, l'agent recenseur procède à la numérotation des structures. Une structure est un (des) bâtiment (s) ou une (des) construction (s) séparés (s) et isolé (s) dans l'espace à usage d'habitation. Dans les zones à habitat groupé la numérotation se fait donc avant le dénombrement. Chaque numéro porté sur une structure est précédé du sigle RD. L'agent recenseur convient avec son chef d'équipe d'une structure qu'ils dotent du numéro RD 001, la structure voisine est dotée du numéro RD 002 et ainsi de suite selon l'itinéraire qu'ils auront préalablement arrêté. Au début du dénombrement l'agent recenseur revient à la structure RD 001 pour recenser tous les ménages s'y trouvant passe ensuite à la structure RD 002 et ainsi de suite suivant l'ordre de numérotation.

Dans les zones d'habitat dispersé le dénombrement et la numérotation des structures se font simultanément. Chaque ménage doit porter un numéro à l'intérieur de la structure.

L'agent recenseur interroge dans la mesure du possible chaque adulte du ménage sur ce qui le concerne personnellement. Mais comme il est possible que tous les membres du ménage ne soient pas présents à l'interview, il s'adresse au chef de ménage afin qu'il réponde pour l'ensemble du ménage. Toutefois la présence des autres membres du ménage permet de redresser les lacunes ou oublis du chef de ménage.

L'agent recenseur passe normalement une fois dans un ménage. Mais des cas peuvent se présenter où il est obligé d'y revenir:

- si le ménage est absent à son passage;
- si le questionnaire a fait l'objet d'un renvoi sur le terrain;
- si l'interview a été interrompue pour une raison majeure.

Les logements vides, les maisons en construction, les magasins, les bâtiments des places publiques, les immeubles abritant les bureaux de tout genre, ... sont systématiquement recensés pour permettre un inventaire complet des structures habitées et non habitées du pays.

Les ménages collectifs sont recensés par consultation des registres ou par l'intermédiaire des responsables des institutions concernées. Les populations particulières (nomades, pêcheurs et chasseurs dans des campements, etc..) sont recensées par regroupement ou par balayage par les agents recenseurs des zones correspondantes.

## 6.2 Méthodes de contrôle

Deux catégories de contrôle sont effectuées au cours du dénombrement: le contrôle de qualité et le contrôle d'exhaustivité. Le contrôle de qualité est effectué par les chefs d'équipe lors de leurs visites auprès des agents recenseurs; il permet de déceler les omissions, les informations incohérentes et inadmissibles. Les contrôleurs, les superviseurs et les cadres de la Direction nationale du recensement effectuent également des contrôles de qualité pendant leurs tournées au cours du dénombrement.

Le contrôle d'exhaustivité consiste à vérifier l'exhaustivité des unités recensées: parcours des questionnaires pour s'assurer que toutes les informations ont été reportées pour chaque individu, de la ZD pour s'assurer que l'agent recenseur est passé et n'a compté aucun ménage plus d'une fois, parcours de certaines zones réputées difficiles pour s'assurer que toutes les ZD ont été recensées.

## 6.3. Documents de collecte

\* Bordereau des structures ou imprimé RD1.

Il s'agit d'un imprimé de 2 pages que remplit l'agent recenseur et qui permet au chef d'équipe d'effectuer son contrôle de couverture. Cet imprimé porte sur sa première page les coordonnées géographiques des structures. La 2<sup>e</sup> page comprend 3 colonnes :

- colonne 1 : N° de structure. Sur cette colonne est inscrite le numéro affecté à la structure par l'agent recenseur. Elle est remplie avant le dénombrement dans les zones d'habitat groupé et pendant le dénombrement dans les zones d'habitat dispersé. Les numéros des structures sont à 3 chiffres allant de 001 à 999.

- colonne 2 : Type de structure. Dans cette colonne l'agent recenseur après avoir inscrit le n° de la structure y précise le type de structure : villa moderne, maison à plusieurs logements, immeuble à étages, concession, saré ou autre.

- colonne 3 : Nombre de ménages. Cette colonne est remplie après l'interview dans la structure. L'agent recenseur inscrit le nombre de ménages qui habitent dans la structure concernée.

\* Questionnaire principal ou RD2

Le questionnaire principal ou imprimé RD2 est le questionnaire "Ménage-Unité d'habitation". Il est utilisé pour les ménages privés ou ordinaires. Il est constitué de 4 pages de 21,5 x 34,2 cms.

La première page comporte :

- l'identification géographique du ménage;
- un espace réservé au nombre de questionnaires remplis dans le ménage;
- un cadre de rappels importants à l'attention de l'agent recenseur concernant sa présentation, sa tenue et l'administration du questionnaire;
- un tableau récapitulatif en vue du dépouillement préliminaire où est inscrit le nombre par sexe des résidents dans ce ménage.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pages comportent :

- des questions qui portent sur l'état civil de tous les membres du ménage (résidents et visiteurs) et la survie des parents;
- pour les membres du ménage ayant 3 ans et plus des questions relatives à leur niveau d'instruction;
- pour les membres du ménage ayant 6 ans et plus des questions sur l'activité économique;
- pour les membres du ménage ayant 11 ans et plus des questions sur le lieu de résidence au dernier recensement (1976), sur l'état matrimonial et sur l'analphabétisme;
- pour les membres féminins du ménage ayant 12 ans et plus des questions sur les naissances des 12 derniers mois.

La 4<sup>e</sup> page contient des questions sur l'habitat et les décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois avant le recensement..

\* Questionnaire "Ménage-collectif" ou imprimé RD3, extrait du RD2

\* Fiche récapitulative ou imprimé RD4

C'est une fiche remplie à la fin de journée de travail de l'agent recenseur. Toutes les informations que ce dernier y porte se trouvent déjà sur les questionnaires RD2 remplis au cours de la journée.

Cette fiche comprend 2 parties.

- la première est réservée à la localisation géographique de la zone de dénombrement;
- la seconde comporte 4 colonnes:
  - . dans la 1<sup>ère</sup> colonne l'AR inscrit le numéro des structures ou se trouvent les ménages dénombrés au cours de la journée;
  - . dans la 2<sup>e</sup> colonne le n° de chaque ménage enquêté;
  - . la 3<sup>e</sup> colonne concerne le nombre de résidents par sexe qui se trouve dans le ménage;
  - . dans la 4<sup>e</sup> colonne est inscrite le total des résidents du ménage tous sexes confondus.

## VII. EXPLOITATION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Pour l'exploitation de deuxième RGPH, une stratégie a été prévue dans le but de:

- . produire des résultats tant au niveau national qu'au niveau département ;
- . favoriser la flexibilité du financement de cette phase.

Cette stratégie prévoit 3 étapes: le dépouillement manuel, le traitement de 10 % des questionnaires et le traitement de 90 % des questionnaires.

### 7.1. Dépouillement manuel

Il est fait à partir des fiches récapitulatives de terrain. Les données obtenues ont été redressées des erreurs de couverture. Elles portent sur les effectifs de la population et des ménages au niveau des localités, des villes et des villages et des unités administratives hiérarchisées (provinces, départements, arrondissements et districts).

### 7.2. Exploitation informatique par sondage

C'est une exploitation complète (codification, saisie, traitement et publication) d'un échantillon représentatif national de 10 % des questionnaires des ménages privés. Elle permet de mettre urgemment à la disposition des utilisateurs, des résultats plus détaillés que ceux obtenus à partir du dépouillement manuel.

Les résultats obtenus sont publiés suivant un plan portant sur les thèmes suivants:

- . structure de la population;
- . éducation;
- . activités économiques;
- . ménages;
- . habitat.

Pour chacun de ces thèmes un certain nombre de tableaux est produit jusqu'au niveau du département, de la province et/ou du pays:

\* Structure de la population:

- population par unité administrative suivant la superficie et densité;
- population par secteur et situation de résidence selon le sexe;
- population par sexe et groupe d'âge;
- population par sexe, groupe d'âge et nationalité;
- population par sexe groupe d'âge et état matrimonial.

\* Education

- niveau d'instruction x groupes d'âges;
- niveau d'instruction x nationalité;
- fréquentation scolaire x groupes d'âges;
- fréquentation scolaire x nationalité;
- degré d'alphabétisation x groupes d'âges.

\* Activité économique

- situation d'activité selon les groupes d'âges;
- situation d'activité selon le niveau d'instruction;
- situation d'activité selon la nationalité.
- emploi selon les groupes d'âges;
- emploi selon la nationalité;
- emploi selon le niveau d'instruction;
  
- emploi selon le degré d'alphabétisation;
- statut dans l'emploi selon les groupes d'âges;
- statut dans l'emploi selon l'emploi;
- statut dans l'emploi selon le niveau d'instruction;
- statut dans l'emploi selon le degré d'alphabétisation.

\* Caractéristiques des ménages

- ménages et population selon la taille du ménage;
- ménages et population par sexe et état matrimonial du chef de ménage;
- ménages et population par sexe et niveau d'instruction du chef de ménage;
- ménages et population par sexe et groupes d'âges du chef de ménage;
- ménages et population par sexe et groupes d'emplois du chef de ménage;
- ménages et population par sexe et statut dans l'emploi du chef de ménage.

\* Habitat

- structures, ménages privés et population par type de structure;
- ménages et population par taille de l'unité habitation selon le sexe et les membres du ménage;
- ménages et population selon le type de matériaux des murs;
- ménages et population selon le type de matériaux du toit;
- ménages et population selon le type de matériaux du sol;
- ménages et population selon le mode d'éclairage;
- ménages et population selon le mode d'approvisionnement en eau;
- ménages et population selon la source d'énergie;
- ménages et population selon le type d'aisance;
- ménages et population selon le mode d'occupation de l'unité d'habitation.

### **7.3. Exploitation informatique des 90 % des questionnaires**

Il s'agit d'une exploitation exhaustive des données sur les 90% des questionnaires restants après l'exploitation par sondage au dixième.

## **VIII. PLAN DE TABULATION**

### **8.1. Tableaux relatifs à la répartition spatiale et aux migrations**

- . population recensée selon la situation de résidence, le sexe et le secteur de résidence ;
- . population par province, département, arrondissement selon le sexe, le secteur de résidence et densité de peuplement ;
- . population par province, département et arrondissement selon le secteur de résidence par sexe et par groupes d'âges ;
- . population du département x selon le lieu de naissance et le lieu de résidence habituel (localité) ;
- . population selon le lieu de naissance et le lieu de résidence actuel (arrondissement) ;
- . population selon le lieu de naissance et le lieu de résidence au recensement 1976 ;
- . population selon la résidence antérieure et la résidence actuelle ;
- . population selon le lieu de résidence au recensement de 1976 et le lieu de résidence actuel ;
- . population du département x selon la résidence antérieure et la durée de résidence pour les migrants ;
- . population totale selon l'importance des localités (ville ou village) par sexe.

### **8.2. Tableaux relatifs à la structure de la population**

- . Population africaine par année d'âge selon la province et le secteur de résidence ;
- . population africaine par groupe d'âges, sexe, état matrimonial par province et secteur de résidence ;
- . population par sexe, groupes d'âges et nationalité.

### **8.3. Tableaux relatifs à la fécondité et à la mortalité**

- . femmes de 12 ans et plus selon le groupe d'âge, le nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois par province et secteur de résidence ;
- . survie des parents selon le groupe d'âge des enfants par ethnie ;

### **8.4. Tableaux relatifs à l'éducation**

- . population de 4 ans et plus selon le niveau d'instruction, le sexe et le groupe d'âge par province et secteur de résidence ;
- . population de 4 ans et plus fréquentant un établissement scolaire, selon le niveau d'instruction, par province et secteur de résidence ;
- . population de 4 ans et plus ne fréquentant pas un établissement d'enseignement, selon le sexe, le niveau d'instruction, par province et secteur de résidence ;
- . population de 4 ans et plus selon l'aptitude à lire et à écrire (français, anglais, autre langue), le sexe et le groupe d'âge par province et secteur de résidence.

### **8.5. Tableaux relatifs aux caractéristiques économiques**

- . population de 4 ans et plus selon la situation dans l'activité, l'état matrimonial, le sexe et le groupe d'âge par province et secteur de résidence ;
- . population active selon la branche d'activité, la situation dans l'emploi, le sexe et le groupe d'âge par province et secteur de résidence ;

- . population active selon l'emploi, le sexe et le groupe d'âge par province et secteur d'activité;
- . population active selon le groupe d'âge, le niveau d'instruction et le sexe, par province et secteur d'activité;
- . population occupée par sexe, groupe d'âge et situation dans l'emploi selon la province et le secteur de résidence;
- . population inactive selon la catégorie fonctionnelle, le sexe et le groupe d'âges par province et secteur de résidence;

#### **8.6. Tableaux relatifs aux caractéristiques des ménages**

- . effectif des ménages selon le lien de parenté avec le chef de ménage, l'état matrimonial; personnes vivant en ménages collectifs et population flottante par province et secteur de résidence et par sexe;
- . membres des ménages privés africains selon le lien de parenté avec le chef de ménage, la situation dans l'activité, la situation dans l'emploi et le sexe du chef de ménage;
- . effectif des ménages privés africains et nombre de noyaux familiaux selon la dimension du ménage et le secteur de résidence;
- . ménages et effectifs des ménages privés africains selon la dimension du ménage et le nombre de personnes actives par secteur de résidence.

#### **8.7. Tableaux relatifs aux caractéristiques de l'habitat**

- . population des ménages privés par province et secteur de résidence;
- . structure selon la taille (en nombre d'unités d'habitation) et le nombre de personnes vivant dans ces structures, par province et secteur de résidence;
- . répartition des unités d'habitation suivant la taille (en nombre de pièces) et le nombre de personnes vivant dans ces unités d'habitation par province et secteur de résidence;
- . répartition des unités d'habitation suivant les matériaux utilisés dans la construction des murs et le nombre de personnes vivant dans ces unités;
- . répartition des unités d'habitation suivant les matériaux utilisés dans la construction des toits et le nombre de personnes vivant dans ces unités;
- . répartition des unités d'habitation suivant la nature du sol et le nombre de personnes vivant dans ces unités;
- . répartition des unités d'habitation suivant le mode d'éclairage et le nombre de personnes vivant dans ces unités;
- . répartition des unités d'habitation suivant le mode d'approvisionnement en eau et le nombre de personnes vivant dans ces unités;
- . répartition des unités d'habitation suivant le type d'aisance utilisé et le nombre de personnes vivant dans ces unités par province et secteur de résidence;
- . répartition des unités d'habitation suivant le mode d'occupation et le nombre de personnes vivant dans ces unités.

### **IX. EVALUATION ET ANALYSE DES DONNEES**

Le plan d'analyse prévu est beaucoup plus complet que celui du précédent recensement; il inclut un rapport complet sur l'évaluation approfondie des données collectées et comporte une structuration plus logique des thèmes d'analyse:

- Répartition spatiale et migrations;
- Structure de la population;
- Mouvement de la population;
- Etat matrimonial et nuptialité;
- Fréquentation scolaire et niveau d'instruction;
- Activité économique;
- Ménages et habitat.

Ce plan d'analyse est présenté en détail dans les cahiers du DEP n°4.

## **X. PLAN DE PUBLICATION**

*Des informations générales sur les principaux résultats du deuxième recensement démographique du Cameroun ont été publiées dans un fascicule. En dehors de ce fascicule, le plan de publication prévoit cinq volumes structurés en tomes. Ce plan se présente comme suit:*

### **Volume I: Rapport général du recensement**

- Tome 1: Méthodologie générale*
- Tome 2: Opérations de terrain*
- Tome 3: Exploitation, analyse et publication*

### **Volume II: Résultats bruts**

- Tome 1: République du Cameroun*
- Tome 2: Adamaoua*
- Tome 3: Centre*
- Tome 4: Est*
- Tome 5: Extrême-Nord*
- Tome 6: Littoral*
- Tome 7: Nord*
- Tome 8: Nord-Ouest*
- Tome 9: Ouest*
- Tome 10: Sud*
- Tome 11: Sud-Ouest.*

### **Volume III: Analyse préliminaire**

- Tome 1: Evaluation des données*
- Tome 2: Répartition par sexe et âge*
- Tome 3: Mouvements naturels*
- Tome 4: Migrations et répartition spatiale*
- Tome 5: Scolarisation*
- Tome 6: Activité économique*
- Tome 7: Ménages et habitat*
- Tome 8: Perspectives démographiques*
- Tome 9: Synthèse des rapports préliminaires.*

### **Volume IV: Atlas des principaux résultats**

### **Volume V: Fichier des localités**

- Volume 1: Adamaoua - Centre - Nord*
- Volume 2: Extrême-Nord - Littoral - Nord*
- Volume 3: Nord-Ouest - Sud - Sud-Ouest.*